

Résolution présentée par le Brunéi Darussalam

Thème	Conflits et sécurité internationale
Concerne	Fondation de l'Organisation internationale pour le contrôle des Aliens (OICA)
L'Assemblée Générale,	
Exténuée	par la pression causée par les immigrants sur les populations locales, entraînant des problèmes économiques tels qu'un taux de chômage élevé,
Comprenant	que ces personnes s'intéressent à nos pays car ils sont plus développés et offrent un meilleur salaire et des conditions de vie supérieures,
Inquiétée	que cette situation entraîne le non-respect des droits de l'homme notamment par le trafic humain des migrants,
Voulant	aider non seulement les pays concernés mais aussi et avant tout les humains concernés par ces problèmes avec une sécurité renforcée,
Félicitant	le courage de nombreux pays arrivant à gérer ce problème qu'est l'immigration dont les Maldives,
Heureuse	qu'elle puisse apporter son aide à ces pays en difficulté grâce à ses moyens ainsi que ses infrastructures,
Décide	de créer une Organisation internationale pour le contrôle des migrants (aliens) nommée l'OICA (Organisation Internationale pour le Contrôle des Aliens) ; <ul style="list-style-type: none">- que n'importe quel pays pourra faire appel à son aide ;- que le pays demandeur devra fournir à l'organisation soit une aide financière soit une aide avec du personnel spécialisé;- que les migrants seront enregistrés à l'OICA par leur ADN et empreintes digitales à l'entrée du pays, ainsi que par leur identité ;- que les migrants auront un panel de métiers proposés par le pays lui-même et qu'ils ne pourront travailler que dans la liste des métiers fournie par l'État ;- que les migrants devront payer une taxe mensuelle de 50 % de leur revenu mensuel à l'OICA ;- que les entreprises voulant recruter des migrants devront payer un permis à l'État pour faire travailler les migrants.

Le texte français fait foi